

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 18.B

Parc d'activités de Bel
Air à L'Isle
d'Espagnac -
réalisation des
travaux - Lot n° 1
"terrassément - voirie
- assainissement" :
avenant n° 1

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 18.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
LOT N° 1 "TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 63B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers pour la réalisation du Parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 21 novembre 2013 a attribué le lot n° 1 « terrassement – voirie - assainissement » au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé Lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour un montant de 2 468 210,47 € HT.

Les modifications suivantes ont été nécessaires :

- adaptation de l'implantation de la clôture de l'espace Carat qui empiète sur le parc d'activités (régularisation limites parcellaires)	1 440,00 € HT
- le concessionnaire ERDF n'est pas intervenu en phase EXEcution et n'a pas donné ses contraintes pour les transformateurs dont les pénétrations du poste ont du être modifiées (*)	8 689,25 € HT

Montant total	10 129,25 € HT

(*)Le GrandAngoulême émettra à l'encontre d'ERDF le titre de recettes correspondant à la réparation de ce préjudice d'un montant de 8 689,25 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 10 129,25 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n°1 « terrassement – voirie - assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers» confié au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé Lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 10 129,25 € HT.

Le montant du marché passe de 2 468 210,47 € HT à 2 478 339,72 € HT, soit une augmentation de 0,41% par rapport au montant initial du marché.

D'EMETTRE un titre de recette à l'encontre d'ERDF, correspondant à la réparation d'un préjudice, d'un montant de 8 689,25 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015